

COMITÉ DE TRANSPARENCE 112 – PROCÈS-VERBAL

07.03.2022 – GAL ADALET (01.F.2) – 15H00

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, hormis le point 2.

La présidente demande aux membres l'autorisation d'enregistrer la réunion. Tous les membres donnent leur accord.

Elle accueille [REDACTED], le nouvel inspecteur des Finances.

[REDACTED] (représentant Ophaco), [REDACTED] (représentant Medaxes), [REDACTED] (représentant HST) et [REDACTED] (représentant association des pharmaciens hospitaliers) sont excusés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09.12.2022

Le point n'est pas abordé. En raison de l'absence de [REDACTED], le procès-verbal n'a pas pu être transmis aux membres et n'a donc pas été approuvé.

3. LISTE D' ACTIONS

1) Dossiers législatifs :

Le rapport a été transmis pour information aux membres. Comme d'habitude, les membres sont priés de transmettre leurs questions directement au service juridique (à l'attention de [REDACTED]).

2) Plan de recrutement 2022 :

[REDACTED] présente brièvement le plan de recrutement 2022 au moyen d'un PowerPoint.

3) Plan de personnel 2023 :

[REDACTED] présente, à l'aide d'un PowerPoint, les différents KPI à examiner pour déterminer l'enveloppe de personnel et préparer le plan de recrutement.

[REDACTED] pense qu'il s'agit d'une bonne présentation, mais [REDACTED] note que l'enveloppe du personnel est plus faible en 2024 qu'en 2023 et [REDACTED] s'interroge sur la raison de cette différence. [REDACTED] répond que le SPF BOSA impose des économies à l'AFMPS. Ensuite, [REDACTED] lit dans le document que l'AFMPS n'a qu'une marge de 1,9 million d'euros en 2024. Cette marge limitée doit être prise en compte lors de la détermination du budget 2024 et pour fixer les besoins supplémentaires en personnel.

█ commente le slide.

█ demande quel est l'impact budgétaire pour l'AFMPS dans le budget 2023. █ répond que la fiche est reprise comme objectif dans le Plan opérationnel 2023, avec l'accord de la Cellule stratégique. Pour l'instant, il n'y a pas plus de détails disponibles.

█ précise qu'il sera proposé à la Cellule stratégique d'utiliser la dotation pour financer les activités au sein du GT R&D et que le ministre défendra cette proposition auprès des autorités budgétaires.

Groupe de travail Protection du patient:

█ commente le slide.

Pour les *patient support programs*, il n'y a pas encore de nouvelle proposition des membres. L'AFMPS demande des avancées dans cette législature. █ souligne que si les informations nécessaires ne sont pas fournies par l'industrie dans un bref délai, il sera impossible pour l'AFMPS de s'engager à poursuivre le dossier et, par conséquent, il ne pourra plus être retenu comme une priorité dans la politique d'excellence, ni être inclus comme un objectif dans le Plan opérationnel 2023 de l'Agence.

Concernant les informations patients, le projet a été présenté à la Plateforme flamande des patients (développement d'un outil web).

█ se demande comment les coûts seront financés. █ répond qu'une partie proviendra de la dotation. Sans augmentation de la dotation, le financement aura lieu via le fonds d'investissement.

█ dit se rappeler que le financement du CBIP est normalement entièrement payé par la dotation. █ répond que les secteurs financent, pour 2023, uniquement le montant de l'indexation. Le projet figure dans les initiatives rejetées de décision du contrôle budgétaire (voir présentation point 5). Dans le budget initial de 2024, le projet sera introduit via la dotation.

█ explique qu'on ne peut pas simplement supposer que les secteurs financeront le surcoût. En effet, une grande partie de la dotation n'est pas directement affectée et sert à couvrir une partie de l'ensemble des coûts de l'AFMPS. Nous pourrions donc également considérer que c'est la dotation qui couvre le coût supplémentaire pour le CBIP, de sorte que la proportion de la dotation qui intervient dans le coût des outputs diminue.

█ précise qu'il y a peu de collaboration avec le CBIP. █ ajoute qu'au minimum tous les stakeholders contributeurs et les membres du Comité consultatif devraient être inclus dans la discussion pour une meilleure information des patients.

█ signale que toutes les parties avaient exprimé leur intérêt pour le thème de l'information des patients, ainsi que le ministre. La décision finale sera prise suivant l'avis du Comité consultatif. Il est encore possible d'échanger davantage sur le sujet.

Groupe de travail disponibilités des médicaments:

■ donne plus d'explications sur le slide.

■ ajoute que le slide ne montre que ce qui a un impact sur l'AFMPS. L'INAMI a aussi un volet dans ce groupe de travail.

7. DIVERS

Les dates des réunions du Comité de transparence pour le second semestre 2023 sont présentées. ■ fait savoir que ■ remplaçant et ■ ne pourront pas participer à la réunion du 29 septembre 2023. ■ verra ce qu'il est possible de faire éventuellement par l'intermédiaire du représentant d'Ophaco.

■ ne pourra pas être présente à la réunion du 12 décembre 2023. Les membres l'informent que le suppléant officiel de l'ANGR pourra ■ remplacer.

■ fait savoir qu'■ pourra participer à la réunion du 24 novembre 2023 uniquement via Teams. ■ fait aussi remarquer que la réunion du 3 novembre 2023 tombe pendant les vacances d'automne. ■ fait savoir que la réunion pourrait encore être déplacée s'il s'avérait trop difficile pour certains membres d'être présents.

Le secrétariat communiquera les réunions via Outlook dans les plus brefs délais.

La présidente clôt la séance et remercie tous les membres pour leur collaboration interactive.